

CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
FIXANT UN PROGRAMME D'ACTION
DE PREVENTION SPECIFIQUE

AUX ACTIVITES DE MEUNERIE, DE LA NUTRITION ANIMALE, DE LA FILIERE
ŒUFS, DE L'INDUSTRIE LAITIERE, DES AUTRES ACTIVITES ALIMENTAIRES
NON CLASSEES PAR AILLEURS, DE MAREYAGE, DE FABRICATION
ET DE COMMERCE DE GROS ALIMENTAIRE

Référence D 054

Avenant n ° 3

- Suite à l'avis du Comité Technique National des services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D), en Mars 2024, la convention nationale d'objectifs spécifique aux activités de MEUNERIE, DE LA NUTRITION ANIMALE, DE LA FILIERE ŒUFS, DE L'INDUSTRIE LAITIERE, DES AUTRES ACTIVITES ALIMENTAIRES NON CLASSEES PAR AILLEURS, DE MAREYAGE, DE FABRICATION ET DE COMMERCE DE GROS ALIMENTAIRE, est modifiée de façon à intégrer un nouveau signataire : La Fédération Française des Commerçants en Bestiaux (FFCB)
- **Le Titre de la convention Nationale** est modifié est devient :

CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS
FIXANT UN PROGRAMME D'ACTION DE
PRÉVENTION SPÉCIFIQUE

AUX ACTIVITES DE MEUNERIE, DE LA NUTRITION ANIMALE, DE LA FILIERE
ŒUFS, DE L'INDUSTRIE LAITIERE, DES AUTRES ACTIVITES ALIMENTAIRES
NON CLASSEES PAR AILLEURS, DE MAREYAGE, DE FABRICATION
ET DE COMMERCE DE GROS ALIMENTAIRE, DE NEGOCE DE BESTIAUX

DT

L'article 1 Champ d'application est modifié et devient :

« Les dispositions de la présente convention nationale sont applicables, dans la limite des fonds disponibles, aux entreprises de moins de 200 salariés pour leur établissement exerçant des activités de la meunerie, de la nutrition animale, de la filière œufs, de l'industrie laitière, des autres activités alimentaires non classées par ailleurs et de commerce de gros de boissons et alimentaire, de Négoce de Bestiaux, ... »

Le présent avenant n°3 à la Convention D054 entrera en vigueur le 11/06/2024 pour la durée arrêtée au paragraphe 246.

Fait à Paris, le 17 juin 2024

en 2 exemplaires.

**LA CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE
MALADIE**

La directrice des risques professionnels



Anne THIEBEAULD

**LA FEDERATION FRANCAISE DES
COMMERCANTS EN BESTIAUX (FFCB)**

Le président



Dominique TRUFFAUT